

signé électroniquement le 27/03/2019
par BERNARD RIOUAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

Présents : 29

Votants : 32

Procurations : 4

Délibération rendue exécutoire

le :

**Convocation du Conseil Municipal
en date du : 18/03/2019**

Affichage en date du : 18/03/2019

Publication en date du :

Réception en préfecture :

L'an deux mille dix-neuf
Le vingt-cinq mars

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de M. Tony CHAUVET ayant donné procuration à M. Laurent ABERNOT, M. Nicolas DEMERSCASTEL à Mme Roseline THOMAS, Mme Yvonne THOMAS à M. Francis LE BIAN, M. Yves DU BUIT à Mme Françoise GUENEUGUES.

N° 2019-03-05

Secrétaire de Séance : Mme Valérie CUEFF-GAUCHARD

Objet : Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2018.

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n° 2018-02-02 du 12 février 2018 approuvant le budget primitif,

Vu la délibération n° 2018-05-07 du 28 mai 2018 approuvant la décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2018-11-01 du 19 novembre 2018 approuvant la décision modificative n° 2,

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour 2018 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Budget principal de la commune						
Résultats reportés		1 663 889,36	1 856 634,90		1 856 634,90	1 663 889,36
Opérations de l'exercice	9 141 140,20	11 561 586,96	3 249 090,31	4 168 471,61	12 390 230,51	15 730 058,57

TOTAUX	9 141 140,20	13 225 476,32	5 105 725,21	4 168 471,61	14 246 865,41	17 393 947,93
Résultats de clôture		4 084 336,12	937 253,6			3 147 082,52
Restes à réaliser			295 974,61	655 757,63	295 974,61	655 757,63

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 9 141 140,20€

Charges à caractère général (011) 1 545 186,49€

Taux de réalisation : 98%

Le chapitre des charges de fonctionnement est en hausse de 2,95% (+44K€) en 2018 par rapport à 2017.

Cette hausse s'explique principalement par l'imputation des dépenses d'entretien des terrains et bâtiments (initialement prévues en section d'investissement) à la section de fonctionnement à la demande de la nouvelle trésorerie, à partir du milieu d'année : les comptes d'entretien ont ainsi augmenté de 44% (+52K€) par rapport aux dépenses sur ces mêmes comptes en 2017. En contrepartie, la commune devrait percevoir, en 2019, des recettes de FCTVA pour ces dépenses de fonctionnement.

Les autres lignes ont donc connu globalement des baisses par rapport au réalisé 2017, hormis

- ✓ les contrats de prestations de services (+25K€: hausse annuelle des anciens contrats : 6K€, régularisation du contrat de nettoyage du linge : 3K€, avenants pour le nettoyage des surfaces du club-house de Trémaïdic et du gymnase du Bourg : 3K€, nouveau contrat pour la sécurisation des forts : 6K€, cours de sport à destination des agents initiés par le groupe « bien-être au travail » : 2K€),
- ✓ les études (+10,6K€ : il s'agit de la fin de la mission archivage, qui avait été reportée après l'emménagement dans l'hôtel de ville du fait de la nécessité de traiter l'humidité du local archives au sous-sol),
- ✓ l'alimentation (+11K€), en lien avec une augmentation de la fréquentation du service de restauration scolaire, qui induit également des hausses de recettes,
- ✓ les transports (+1K€, le nombre de déplacements de l'espace jeunes a doublé en 2018, du fait d'une fréquentation croissante).

Charges de personnel (012) 4 913 275,63€

Taux de réalisation du chapitre : 99,7%

Ce chapitre est en hausse de 1,06% par rapport à 2017. Cette hausse très modérée reflète plusieurs réalités de l'année 2018.

Certaines ont conduit à des dépenses supplémentaires :

- ✓ Augmentation du SMIC et des cotisations retraite au 1^{er} janvier ;

- ✓ Négociations salariales et recrutements en vue d'une professionnalisation dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, à la rentrée de septembre 2018 ;
- ✓ Nombreux remplacements suite à des arrêts maladie (taux d'absentéisme évalué à 11,14 en 2018, quand il était de 6,37 en 2017 (moyenne nationale dans la fonction publique territoriale en 2017 : 9,8) ;

D'autres ont permis de réaliser des économies :

- ✓ Report à l'année 2019 des mesures « PPCR » prévues pour 2018 ;
- ✓ Plusieurs départs remplacés tardivement (services techniques, espace jeunes, service accueil)

On note également la fin de 4 contrats aidés sur 8.

Atténuation de charges (014)

1 168 033,00€

Taux de réalisation du chapitre : 99,9%

Ce chapitre se compose de trois dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à Brest Métropole, qui reste identique depuis 2010 : 1 154 099 € ; le montant du dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs : 734 € en 2018, en baisse continue depuis 2012 ; les dépenses liées au voyage en Irlande de 5 enseignantes de l'école Kroas Saliou dans le cadre du programme Erasmus +, dépense entièrement subventionnée par l'Europe : 13 200€.

Autres charges de gestion courante (65)

1 197 854,95€

Taux de réalisation du chapitre : 96,3%

Ce chapitre diminue de 1,2 % entre 2017 et 2018. Il regroupe les dépenses suivantes :

- le paiement des prestataires proposant un logiciel en mode « hébergé », pour 13K€ ;
- les dépenses liées aux indemnités et frais des élus, pour 159K€ ;
- au versement du budget principal au budget du CCAS, qui passe de 115 000 € à 126 000 € ;
- aux contributions obligatoires de la commune vis-à-vis des écoles privées, qui diminuent du fait d'une baisse du nombre d'élèves scolarisés dans ces établissements ;
- aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes, qui baissent de 6,62%, soit -17K€, dont -15K€ pour le seul délégataire de la crèche dont la fréquentation a baissé en 2018 ; les autres diminutions sont liées à un faible nombre de demandes de subventions exceptionnelles par rapport à 2017.

Charges financières (66)

94 344,17€

Taux de réalisation du chapitre : 97,3%

Il s'agit des intérêts des emprunts détenus par la commune. La baisse est continue depuis 2011 et se porte à -15% entre 2017 et 2018.

Un emprunt est arrivé à terme dans le courant de l'année 2018, contracté en 2003 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 250 000 € à un taux fixe de 4,05%, dont la dernière échéance a été payée en avril 2018.

Charges exceptionnelles (67)

807,55€

Taux de réalisation du chapitre : 89,7%

En 2017, la commune a réalisé une régularisation de TVA de l'année 2010 pour 379€, payé des pénalités de retard au fournisseur historique d'électricité pour 41€, annulé des facturations liées à l'école de musique et la médiathèque émises par erreur en 2017 pour 387€.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)

221 638,41€

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (en 2018 : vente d'imprimantes pour 35€ et cession d'un délaissé communal à Kerioual pour 1 632€).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 11 561 586,96€

Atténuations de charges (013)

113 240,26€

Le chapitre est en hausse de 67,4% (+ 45 K€).

Plusieurs types de recettes sont enregistrés sur ce chapitre :

- Les remboursements sur salaires de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale ont représenté 93K€, en hausse de 53K€ par rapport à 2017 du fait d'un nombre accru d'accidents du travail et d'arrêts de personnel non titulaire ;
- 15K€ concernent les remboursements de l'agence des aires marines protégées pour les cotisations retraite d'un agent de la collectivité en détachement dans cet établissement.
- 3K€ ont été perçus au titre du fonds de compensation du supplément familial de traitement (SFT), la collectivité devenant pour la première fois créditrice au titre de l'année 2016, témoignant d'une hausse de versement du SFT à ses agents.

Vente de produits fabriqués et prestations de services (70)

750 556,88€

Le chapitre est en hausse de 1,4% (+10 K€).

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune, ainsi que les remboursements du CCAS au budget principal pour la mise à disposition de personnel.

La hausse du montant des recettes sur ce chapitre est imputable en totalité aux participations des familles pour les services périscolaires et à un accroissement de fréquentation de l'espace jeunes et des ateliers hip-hop sur la deuxième moitié de l'année 2018.

Impôts et taxes (73)

7 155 575,97€

Le chapitre est en hausse de 3,1% (+ 216 K€).

Fiscalité directe (73111) :

La variation nominale des bases, de 1,24%, a apporté un produit fiscal supplémentaire de 77K€.

La variation physique des bases a été légèrement supérieure aux prévisions, estimées à +1%, puisqu'elles ont atteint 1,2% sur la taxe d'habitation et 1,3% sur la taxe sur le foncier bâti.

La suppression de 30% de la taxe d'habitation pour une part importante des contribuables n'a pas eu d'effet sur cette ligne car, s'agissant d'un dégrèvement, l'Etat se substitue en fait au contribuable et les recettes pour la commune s'enregistrent sur la ligne habituelle des impôts locaux.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Total
bases réelles 2017	12 405 227	11 095 595	171 053	23 671 875
produit réel 2017	3 121 155	3 001 223	87 254	6 209 633
bases réelles 2018	12 713 920	11 372 251	172 734	24 258 905
produit réel 2018	3 198 822	3 087 874	88 112	6 374 808
variation	2,5%	2,9%	1,0%	2,7%

La commune a par ailleurs bénéficié, après la clôture budgétaire, de 10 K€ de reversement de rôles supplémentaires.

Droits de mutation (7381):

Après une chute de 7 % entre 2016 et 2017, ils remontent de 30,5% en 2018 pour s'établir à 337K€.

Autres taxes : droits de place (7336), TLPE (7368), taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles (7388) :

La très fluctuante taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles enregistre une recette de 34K€ en 2018, en baisse par rapport à 2017 (51K€).

La TLPE et les droits de place représentent 34 K€, un chiffre stable depuis plusieurs années.

Dotations de solidarité communautaire (73212) et taxe locale sur la consommation finale d'électricité (7351):

La DSC versée par Brest Métropole à ses communes membres repose sur la croissance du produit des impôts économiques de la métropole. Ce produit n'ayant pas augmenté entre 2017 et 2018, une enveloppe minimale de 50K€ a été répartie entre les communes selon des modalités définies en 2011. Plouzané a ainsi perçu 3 019€, quand cette ligne se portait à 24 415 € au titre de l'année 2017. Il convient d'y ajouter la part de la taxe sur la consommation finale d'électricité, reversée pour partie à la commune, qui est resté stable entre 2017 et 2018, autour de 200K€.

Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC, 7325) :

Il s'agit d'une redistribution des ressources de certaines intercommunalités vers des communes et intercommunalités moins favorisées. Pour Plouzané, il augmente de 3% pour s'établir en 2018 à 156K€.

Dotations, subventions et participations (74)

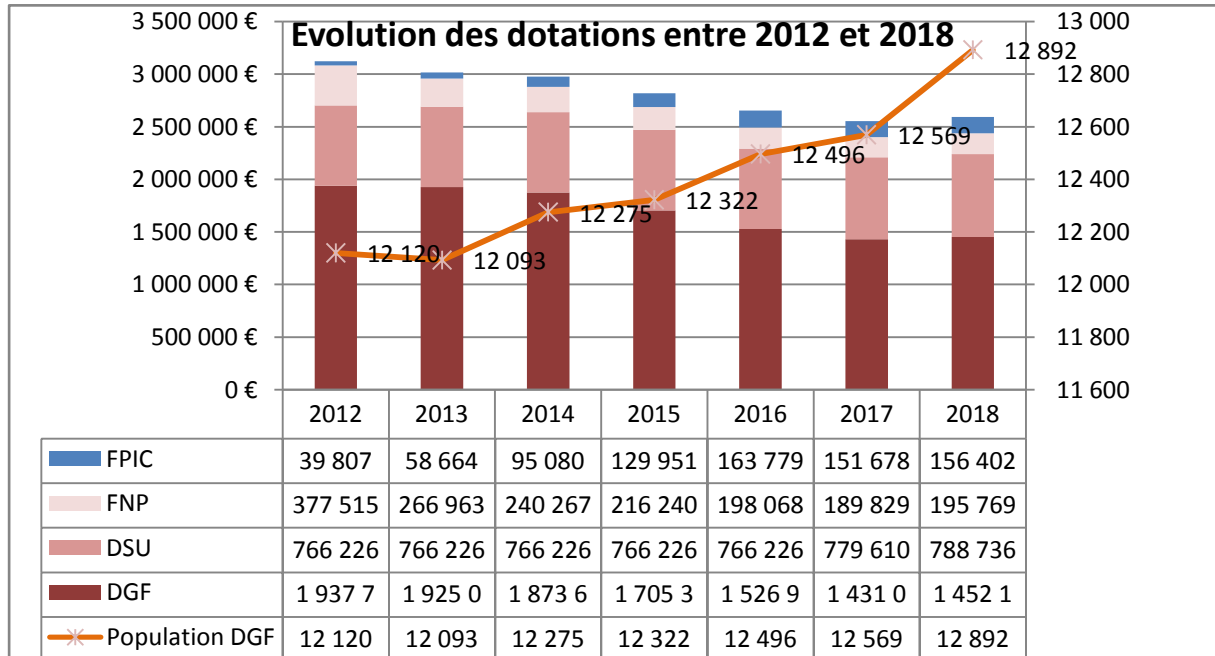
3 110 635,85€

Comme l'année précédente, le chapitre reste stable en 2018 (+0,2%).

Dotations de l'Etat

Après une période de 6 années de réductions ayant abouti à une baisse cumulée depuis 2012 de 713K€, alors même que la population plouzanéenne ne faisait que croître, 2018 est marquée pour

Plouzané d'une hausse de 36K€ des 3 dotations (Dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine et fonds national de péréquation) :



En 2017, la commune avait perçu pour la première fois de la compensation de TVA pour ses dépenses d'entretien imputées à la section de fonctionnement. Cette recette s'enregistre sur le compte 744 et représentait 7,7 K€ en 2017, et 9K€ en 2018. Une imputation plus fine de ces dépenses depuis le milieu d'année 2018 devrait entraîner des montants de FCTVA plus importants au cours des prochains exercices.

Les compensations d'exonérations fiscales par l'Etat concernant les impôts directs ont peu évolué : 257K€, en baisse de 3,3% par rapport à 2017. Le nombre de contribuables soumis à la taxe d'habitation devant diminuer au cours des prochaines années, cette ligne devrait progressivement décroître.

Les compensations de salaires versées par l'Etat au titre des contrats aidés passent de 74K€ en 2017 à 36K€ en 2018, la commune n'ayant pas eu la possibilité de reconduire 4 des 8 contrats aidés en cours au 31/12/2017 suite aux mesures prises au niveau national pour limiter le nombre de ces contrats.

La commune ne bénéficiera plus du fonds de soutien aux activités périscolaires du fait du retour à la semaine scolaire de 4 jours. L'absence de versement d'acompte pour l'année scolaire 2018/2019 entraine une diminution sur cette ligne de 15% (-8K€).

Les autres recettes de ce chapitre sont stables :

- ✓ Contrat enfance-jeunesse avec la CAF (297K€),
- ✓ aides du Conseil départemental (15,6K€) pour le soutien au spectacle vivant, au RPAM, à l'École de musique
- ✓ dotation maximale pour les titres sécurisés (8,5K€).

A noter, la perception d'un acompte de 10K€ au titre de la bourse Erasmus + pour un voyage en Irlande de 5 enseignantes de l'école Kroas Saliou (voir en dépenses le chapitre 014), et une nouvelle aide de la Région au titre du « Visa Internet Bretagne ».

Autres produits de gestion courante (75) 327 702,15€

Le chapitre progresse de 175% (+ 208K€) entre 2017 et 2018. Cette progression exceptionnelle est due à l'intégration du résultat excédentaire du budget annexe de lotissement Lannilis en fin d'année. En dehors de cette recette exceptionnelle de 195K€, le chapitre progresse de 15,6% (+ 13,6K€).

Il enregistre les encaissements de loyers et autres frais d'occupation de salles et logements communaux : les logements d'urgence, la Poste et l'espace Tabarly (crèche) font par exemple l'objet d'un paiement de loyer par leurs occupants, ou encore l'utilisation des gymnases par les collègues donne lieu au versement d'une dotation par le Conseil départemental.

Produits financiers (76) 2,80€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

Produits exceptionnels (77) 23 478,58€

Ce chapitre comprend les remboursements des assurances ou d'usagers qui ont détérioré ou omis de restituer du matériel (21,7K€), ainsi que les diverses ventes réalisées par la commune : vente aux enchères d'imprimantes et cession d'une portion de chemin rural à Kerioual (1 666€).

Opérations d'ordre de transfert entre sections (042) 80 394,47€

Il s'agit de l'amortissement des subventions perçues des communes qui ont participé à l'acquisition du décompacteur pour le terrain de football synthétique, et des travaux en régie : des achats sont faits en section de fonctionnement au cours de l'année par les services techniques pour réaliser des travaux qui créent de la valeur patrimoniale. Aussi, une opération « d'ordre » permet de re-comptabiliser ces travaux en investissement, en enregistrant une recette d'ordre en fonctionnement au chapitre 042 et une dépense d'ordre en investissement au chapitre 040.

On peut citer, au titre des travaux en régie de 2018, la mise en place du nouveau système d'accès aux bâtiments communaux pour remplacer les clés (2,4K€), de nombreuses interventions dans les écoles, qui représentent un total de 26K€ (peinture, câblages pour la mise en place des vidéoprojecteurs interactifs, aménagements dans les cuisines pour améliorer le confort des agents...) et dans les bâtiments associatifs (réfection des douches des vestiaires de Trémaïdic, travaux sur l'extension de la maison du foot, changement de la porte de l'ADMR, pose de sièges dans les tribunes de Keramazé, etc).

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE(002) 1 663 889,36€

Seule une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé lors du vote du compte administratif 2017 avait été conservée à la section de fonctionnement.

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) -1 856 634,90€

Il s'agit du cumul des déficits d'investissement d'année en année, voté au moment de l'affectation des résultats.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT **3 249 090,31€**

Emprunts et dettes assimilées (16) **458 023,19€**

Taux de réalisation du chapitre : 100%

Il s'agit des remboursements en capital des emprunts.

Immobilisations incorporelles (20) **82 865,98€**

Logiciels et concessions (2051) : 27 988,44€

- Migration du système informatique RH vers le Centre de gestion : 17K€.
- Mise en place d'un logiciel de suivi des interventions pour les services techniques : 6,5K€.
- Migration d'un logiciel client-serveur en logiciel full web pour la gestion de la dette : 2,6K€
- Ajout de modules dans le logiciel de gestion des cimetières pour faire suite à l'extension du nouveau cimetière : 1K€.

Etudes (2031) : 52 930,66€

- Suite de l'étude de programmation pour les équipements culturels : 15,6K€
- Audit pour l'installation de chauffage et ventilation dans divers bâtiments : 18K€
- Diagnostic structurel au fort du Dellec : 5,6K€
- Etudes topographiques et diagnostic biodiversité à Lanrivineg : 3,2K€
- Mission ADAP : 3,4K€

Subventions d'équipement versées (204) **12 500,00€**

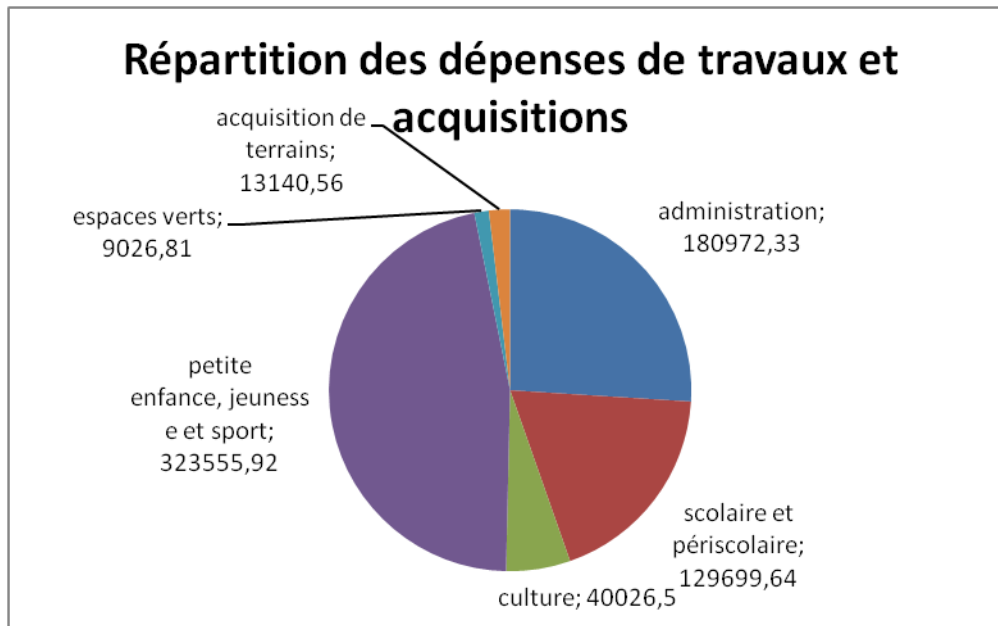
Il s'agit des participations versées à Brest Métropole pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU », conformément à la convention signée en février 2018 : 12 500€.

Immobilisations corporelles (21) **696 421,76€**

Ce chapitre concerne l'ensemble des achats et travaux qui participent de l'amélioration du patrimoine de la commune. Pour mémoire, en 2018, notamment :

- Aménagement d'une aire de stationnement supplémentaire à Keramazé : 155K€
- Système de contrôle d'accès pour les bâtiments communaux : 52K€
- Gros entretien des terrains de sport (décompactage-regarnissage, relamping, nouveaux buts ou abris touche) : 49K€ Gros travaux de peinture au gymnase de Kerallan : 32K€
- Rénovation des plafonds du gymnase du Bourg : 14K€
- Changement de chaudière au groupe scolaire Anita Conti : 25K€
- Fourniture d'un panneau d'informations lumineux : 21K€
- Acquisition d'une portion de terrain au Trenen (Keramazé): 12K€
- Nouveaux tracés de cours dans les écoles : 9K€
- Nouveau sol de jeu à l'école Anita Conti : 9K€
- Fin de l'aménagement de l'hôtel de ville (œuvres d'art, mobilier, raccordements) : 19K€
- Fort du Dellec : amélioration de l'éclairage et réaménagement du préau : 17K€

- Matériel informatique pour les écoles et la mairie : 27K€
- Mobilier dans les écoles : 9K€
- Dispositif de vidéosurveillance autour de l'hôtel de ville : 12K€
- Abri pour la piste d'athlétisme : 15K€
- Réfection de la toiture de la chapelle de la Trinité : 6K€
- Rénovation de l'éclairage de l'église : 11K€
- Instruments de musique pour le prêt aux élèves et les cours : 3K€
- Chaines de mouillage pour le port du Dellec : 7K€
- Changement de portes (gymnases de Kerallan et du Bourg, ADMR, Foyer laïque) : 17K€



Travaux en cours (23)

1 906 385,88€

Ce chapitre recense les travaux pluriannuels réalisés par les services municipaux ou par des entreprises pour l'amélioration du patrimoine communal. Notamment, en 2018 :

- Hôtel de Ville : 201K€
- Réhabilitation et extension du gymnase du Kroas Saliou : 1 359K€
- Maitrise d'œuvre pour le réaménagement de la cuisine centrale et du réfectoire de l'école Anita Conti : 41K€
- Extension du gymnase du Bourg : 180K€
- Extension des bureaux du club-house à Trémaïdic : 38K€

Dotations, fonds divers et réserves (10)

4 760,00€

Ce chapitre a enregistré, en 2018, un dégrèvement de taxe d'urbanisme pour un contribuable.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)

80 394,47€

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041) 7 739,03€

Il s'agit d'une opération comptable pour le transfert des frais d'études qui avaient été mandatés au chapitre 20 et qui ont donné lieu à des travaux, pour les imputer sur le même compte que les travaux concernés (il s'agit, en 2017, des études liées à l'agrandissement de la cuisine centrale).

RECETTES D'INVESTISSEMENT 4 168 471,61€

Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) 2 500 000€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 qui a permis, en plus de couvrir le déficit d'investissement reporté, d'anticiper les investissements de l'année.

Dotations, fonds divers et réserves (10) 902 410,78€

Ce chapitre est constitué des recettes liées au FCTVA et à la taxe d'aménagement. La demande de FCTVA relative à l'année 2016 n'avait pas pu être traitée en 2017 par les services préfectoraux, et cette recette apparaît donc dans les comptes 2018, cumulée à celle issue de la déclaration relative à l'année 2017 (365K + 499K€). Quant à la taxe d'aménagement, elle a doublé par rapport à 2017, s'établissant à 38K€.

Subventions d'équipement (13) 536 293,19€

En 2018, la commune a perçu les soldes des subventions de l'Etat pour la construction du nouvel hôtel de ville (43K€), ainsi que plusieurs acomptes de la part du Conseil départemental et de l'Etat pour :

- la réhabilitation-extension du gymnase de Kroas Saliou, pour un total de 487K€
- l'extension du gymnase du Bourg, pour un total de 6K€.

Emprunt (16) 0,00

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2018.

Immobilisations corporelles (21) 390,20€

Une unique écriture a été passée sur ce chapitre : il s'agissait d'une régularisation de frais d'actes notariés liés à l'acquisition à Lanrivineg, en 2017.

Opérations d'ordre de transfert entre sections (040) 221 638,41€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (041) 7 739,03€

Voir le chapitre 041 en dépenses d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2018

DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES			DEPENSES D'ORDRE			RECETTES D'ORDRE		
FONCTIONNEMENT											
011	charges à caractère général	1 545 186	013	atténuations de charges	113 240	042	opérations d'ordre	221 638	042	opérations d'ordre	80 394
012	dépenses de personnel	4 913 276	70	produits des services et du domaine	750 557						
014	atténuations de produits	1 168 033	73	impôts et taxes	7 155 576						
65	autres charges de gestion courante	1 197 855	74	dotations, subventions, participations	3 110 636						
66	charges financières	94 344	75	autres produits de gestion courante	327 702						
67	charges exceptionnelles	808	76	produits financiers	3						
			77	produits exceptionnels	23 478						
total dépenses réelles de fonctionnement		8 919 502	total recettes réelles de fonctionnement		11 481 192	total dépenses d'ordre de fonctionnement		221 638	total recettes d'ordre de fonctionnement		80 394
INVESTISSEMENT											
16	remboursements d'emprunts	458 023	10	dotations, fonds divers	902 411	040	opérations d'ordre	80 394	040	opérations d'ordre	221 638
20	immobilisations incorporelles	82 866	13	subventions d'équipement reçues	536 293	041	opérations patrimoniales	7 739	041	opérations patrimoniales	7 739
204	Subventions d'équipement versées	12 500	16	emprunt	0						
21	immobilisations corporelles	696 422	21	immobilisations corporelles	390						
23	travaux en cours	1 906 386	1068	excédents capitalisés	2 500 000						
10	Fonds divers et réserves	4 760									
total dépenses réelles d'investissement		3 160 957	total recettes réelles d'investissement		3 939 094	total dépenses d'ordre d'investissement		88 133	total recettes d'ordre d'investissement		229 377

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2018, en conformité avec le compte de gestion, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2018 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 12 390 230,51€
- En recettes 15 730 058,57 €

Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix pour, 8 voix contre soit le groupe « Plouzané demain » :

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2018 du budget principal de la commune,

➤ **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 mars 2019

Le Maire,

Bernard RIOUAL